

Communiqué du diocèse de Nancy et Toul Chapelle Notre-Dame-du-fer de Chaligny 2 mai 2023

Le diocèse de Nancy et Toul a décidé de mettre en vente la chapelle Notre-Dame-du-Fer de Chaligny, car son entretien pèse lourd sur les finances de la paroisse, alors qu'elle n'est plus nécessaire pour le culte. L'église Saint-Rémy de Chaligny suffit à répondre aux besoins de la paroisse.

Le maire de Chaligny a exprimé son souhait de l'acheter à l'euro symbolique. Le diocèse de Nancy et Toul ne peut pas accepter cette proposition, car elle irait à l'encontre du code de droit canonique. Il donne cependant la priorité au maire pour l'acquisition, et a ainsi renoncé à deux offres proposées par d'autres potentiels acquéreurs (140 000 € et 100 000 €).

Le père Jean-Michaël Munier, représentant de l'évêque, a été mandaté pour suivre ce dossier. Soucieux de dialoguer avec les divers acteurs locaux, d'écouter leurs préoccupations et de veiller à la sauvegarde de ce patrimoine local minier, il a participé à deux rencontres avec des élus locaux et nationaux, ainsi que des présidents d'association. Il y a proposé l'alignement sur le prix des Domaines (58 000 €) et la recherche de solution juridique pour permettre un étalement du paiement. Il reste disponible pour de prochaines rencontres afin de poursuivre ce dialogue.